



# Assistant·e·s diplômé·e·s : 11 mois de thèse en moins

## Que fait la Direction contre les inégalités entre doctorant·e·s ?

Les assistant·e·s diplômé·e·s, dont le contrat dure cinq ans, consacrent jusqu'à 50% de leur temps à d'autres tâches que leur thèse. En comparaison, les doctorant·e·s FNS disposent de 85% de temps pour leur thèse sur quatre ans. L'écart du temps disponible pour la thèse est donc de 11 mois.

---

**ACIDUL**

---

ASSOCIATION DU CORPS  
INTERMÉDIAIRE ET DES  
DOCTORANT·E·S DE  
L'UNIVERSITÉ DE LAUSANNE

